



## Procès-Verbal du Conseil Municipal Séance du 15 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 avril, à midi trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Joseph HUOT, Maire, sur convocation qui leur a été transmise le 7 avril 2022, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2121-10 et L.2121-11).

Étaient présents : M. Joseph HUOT, Maire ; M. Jean-Jacques OLIVIER, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Anne KAREHNKE, Mme Barbara DESNOYER, Mme Claire HEMERY, M. Romain BERLAND, Mme Lauriane ABIT, M. Jérôme BOUILLY Conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme Nathalie JOYEUX, 2<sup>ème</sup> adjointe représentée par M. Jean-Jacques OLIVIER, M. Gérald FRAPECH, 3<sup>ème</sup> adjoint représenté par Mme Anne KAREHNKE, Mme Elodie STRIDDE représentée par Mme Lauriane ABIT, M. Martin HURBAULT représenté par M. Joseph HUOT, Mme Marion RAMOS représentée par M. Jérôme BOUILLY, Mme Raphaëlle DI QUIRICO, M. Nicolas CECCALDI.

Nombre de conseillers En exercice : 15 <b>Présents : 8</b> Excusés : 7 Représentés : 5 Votants : 13
--

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Jean-Jacques OLIVIER est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

### ORDRE DU JOUR

#### **1. FINANCES**

##### 1.1 PHARE - Vote du budget 2022

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire tient à remercier les élus d'avoir pu se déplacer à ce conseil malgré l'horaire un peu spécial et l'urgence : les votes des budgets devant avoir lieu avant le 15 avril au soir. En effet, le budget du phare de Chassiron n'avait pu être voté lors du dernier Conseil municipal du 31 mars 2022, vu l'incertitude qui pesait alors sur la signature de la nouvelle convention.

#### **1. FINANCES**

##### **1.1. PHARE – VOTE DU BUDGET 2022**

Monsieur le Maire fait le point sur la situation concernant la DSP (Délégation de Service Public) du Phare :

La DIRM (Direction Interrégionale de la Mer) s'orientait vers une annulation de l'appel d'offres. Monsieur le Maire a fait valoir le préjudice pour la municipalité d'une fermeture au public. La DIRM a

ainsi décidé de signer un avenant de prolongation de l'ancienne DSP avec la commune de Saint-Denis.

Cet avenant d'un mois renouvelable chaque mois pendant un an a permis une réouverture au public et la reprise de l'exploitation normale.

Le budget a pu ainsi être établi avec l'excédent de fonctionnement 2021 reporté - très élevé du fait de la subvention compensant l'année 2020 très mauvaise vu les confinements.

Le budget de fonctionnement s'élève à 828 263,19€

Vu la situation, la DIRM a accédé à la demande de Monsieur le Maire de pouvoir verser au budget de fonctionnement de la commune une partie de cet excédent à hauteur de 205 000 €.

De la même façon, le budget d'investissement s'élève à 252 730,85€ qui intègre l'excédentaire de 2021 à hauteur de 168 782,99€.

De façon exceptionnelle, comme pour le budget de fonctionnement, il est prévu de verser sur le budget d'investissement de la commune 84 000 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2022
	Propositions
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>161 275,33</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	61 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	49 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	51 275,33
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>352 040,00</b>
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	60 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 590,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	289 450,00
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 000,00</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>229 000,00</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>744 315,33</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>83 947,86</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>828 263,19</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2022
	Propositions
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>415 000,00</b>
74 - Subventions d'exploitation	
75 - Autres produits de gestion courante	
77 - Produits exceptionnels	
013 - Atténuations de charges	
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>390 210,77</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>805 210,77</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>23 052,42</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>828 263,19</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2022
	Propositions
10 - Dotations, fonds divers et réserves	84 000,00
21 - Immobilisations corporelles	145 678,43
Total dépenses réelles hors opérations	229 678,43
Total dépenses d'ordre	23 052,42
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>252 730,85</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2022
	Propositions
001 - Excédent d'investissement reporté	168 782,99
10 - Dotations, fonds divers et réserves	
Total recettes réelles hors opérations	168 782,99
Total recettes d'ordre	83 947,86
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>252 730,85</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et passage au vote suivant :

Pour : 11

Abstention : 2

- **ADOpte** le budget primitif 2022 du Phare de Chassiron comme présenté ci-dessus.

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 13h**